



## **Directives internes de stage**

Maîtrise universitaire en sciences de l'éducation – Approches psycho-  
éducatives et situations de handicap (ci-après MAPESH)

Stage clinique à l'Atelier d'Apprentissage (752279)

---

### **1. Présentation générale**

Le but de cette unité de formation (UF) est de former les étudiant.es à l'élaboration et à la conduite d'une intervention (méta)cognitive individualisée. Cette UF-stage s'effectue au sein de l'Atelier d'Apprentissage qui est une consultation du Pôle Cité de la FPSE, spécialisée dans l'évaluation des problèmes d'apprentissage et leur remédiation. Elle accueille des apprenant.es présentant des difficultés d'apprentissage, des troubles neurodéveloppementaux ou une déficience intellectuelle. Cette UF-stage permet aux étudiant.es d'appliquer directement les connaissances et compétences d'intervention et de remédiation (méta)cognitive développées notamment lors de l'UF "Approche clinique intégrée de l'intervention (méta)cognitive" (752277).

### **2. Objectifs**

L'objectif principal visé est de former l'étudiant.e à appliquer et analyser en contexte clinique des méthodes d'évaluation et d'intervention (méta)cognitive auprès d'apprenant.es en difficultés d'apprentissage.

Les étudiant.es développent des connaissances et le savoir-faire en ce qui concerne:

- a) l'intervention et la remédiation (méta)cognitive auprès de publics à besoins éducatifs particuliers (*analyse des difficultés cognitives, métacognitives et motivationnelles, formulation d'hypothèses explicatives, définition d'objectifs d'intervention, choix des outils et méthodes d'intervention, analyse des progrès, réajustements des objectifs et méthodes, promotion du transfert des acquis*) ;
- b) l'élaboration d'un projet d'intervention individualisé en se fondant sur des cadres théoriques pertinents et une démarche scientifique ;
- c) l'analyse et la réflexion critique sur ses propres actes pédagogiques ;
- d) la rédaction d'un bilan clinique.

Par ailleurs, les étudiant.es se familiarisent avec le fonctionnement d'un service clinique.

### 3. Organisation

Pour pouvoir s'engager dans cette UF-stage, l'étudiant.e doit être inscrit.e à la Maîtrise universitaire en sciences de l'éducation - Approches psycho-éducatives et situations de handicap et avoir suivi l'UF "Approche clinique intégrée de l'intervention (méta)cognitive" (752277). A noter qu'il peut arriver qu'un stage démarre avant le début de l'année académique.

#### 3.1. Lieu de stage

Le stage s'effectue à l'Atelier d'Apprentissage, consultation du Pôle Cité.

#### 3.2. Durée et composantes

Cette UF-stage de 8 crédits ECTS offre une formation pratique de 240 heures qui se répartissent de la façon suivante:

- La participation aux cours associés au stage (cf. article 4.2).
- La participation aux séances d'intervention à l'Atelier d'Apprentissage (observation, interventions ponctuelles, conduite de séances entières)
- La participation aux supervisions suivant les séances d'intervention
- Le travail individuel :
  - a) préparation des séances d'intervention (ponctuelles ou complètes, supervisées par son.sa référent.e académique - RA) ;
  - b) rédaction de protocoles sur la base de la transcription intégrale ou résumée de chaque séance, ainsi que l'analyse et la synthèse des séances ;
  - c) exercice de rédaction d'un bilan clinique ;
  - d) rédaction d'un rapport de stage, rendant compte d'une réflexion théorique et critique de l'expérience pratique réalisée à l'Atelier d'Apprentissage.

L'étudiant.e est encadré.e tout au long de son stage par son.sa RA qui est également collaborateur.rice à l'Atelier d'Apprentissage.

L'étudiant.e est astreint.e au secret professionnel, et se doit de respecter les exigences liées au travail clinique dans la consultation. Par conséquent, l'étudiant.e doit connaître le code d'éthique de la FPSE et signer le formulaire d'éthique de l'Atelier d'Apprentissage comportant les différentes règles auxquelles il.elle doit se conformer.

#### 3.3. Déroulement

Les étudiant.es suivent un.e apprenant.e avec un.e collaborateur.rice de l'Atelier. Ils.elles peuvent effectuer le travail seul.e (entre 12 et 15 séances) ou en duo (entre 16 et 20 séances). A la fin de chaque séance, l'étudiant.e (ou le duo) et son.sa RA font un retour critique sur la séance et discutent du matériel et objectifs pour la séance suivante.

Dès la 3<sup>ème</sup> séance, l'étudiant.e peut intervenir ponctuellement, en menant une activité préalablement préparée avec le.la collaborateur.rice suite à la supervision de la séance précédente. Par la suite, l'étudiant.e propose régulièrement des activités à réaliser avec l'apprenant.e.

En fin de stage, l'étudiant.e doit préparer et mener intégralement une séance: il.elle définit les objectifs et les justifie, choisit le matériel, et définit le type de médiation (procédure, étapes, aides, questions, etc.). Cette préparation doit être faite par écrit et proposée au collaborateur.ice qui doit la vérifier avant l'intervention. Cette séance (définie avec le.la RA) fait partie de l'évaluation du travail pratique et est décrite et intégrée dans le rapport de stage.

Deux semaines après la fin de son stage, l'étudiant.e fait l'exercice de rédiger un bilan clinique de l'intervention menée à l'Atelier d'Apprentissage. Le.la RA effectue une première lecture et donne des consignes quant aux modifications nécessaires. Ensuite, l'étudiant.e adapte son document en fonction des recommandations du.de la RA et l'intègre dans son rapport de stage.

Une fois l'UF validée, l'étudiant.e reçoit une attestation de stage.

### **3.4. Protocoles**

L'étudiant.e doit effectuer un protocole après chaque séance d'intervention à l'Atelier (ainsi que le premier entretien, s'il y en a un). Ces protocoles comportent la retranscription intégrale ou résumée de la séance, une analyse ciblée sur les variables cognitives, métacognitives et motivationnelles de l'élève et une synthèse de ladite analyse. Le.la RA corrige ces protocoles et demandent des modifications si nécessaires. Les versions finales sont insérées dans le dossier de l'apprenant.e.

## **4. UF-cours associés**

**4.1. UF prérequis:** "Approche clinique intégrée de l'intervention (méta)cognitive" (752277) : cette UF est un prérequis pour s'inscrire à l'UF-stage 752279.

**4.2. Cours préparatoire obligatoire à l'entrée dans le stage:** ce cours de 6 heures filées, donné un vendredi lors du mois de novembre, a pour objectif de fournir les apports inhérents au stage (observation clinique et la rédaction de protocoles, modalités d'évaluation du rapport de stage). Les étudiant.es suivent ce cours en leur première année de maîtrise. La présence à ce cours est obligatoire. Les étudiant.es qui n'ont pas pu assister à ce cours lors de leur premier semestre de maîtrise doivent attendre l'année suivante pour faire le cours préparatoire et le stage, sauf sur présentation d'un motif attesté jugé recevable. Ils.elles ne pourront commencer leur stage que lors du semestre de printemps de leur 2ème année.

## **5. Evaluation et validation**

**5.1. Cette UF-stage est validée sur la base de :**

- Un rapport de stage (2/3 de la note)
- Une évaluation du travail pratique (1/3 de la note)

5.1.1 Le rapport de stage, rédigé conformément aux normes de présentation d'un travail académique, fait l'objet d'un compte rendu approfondi et argumenté de l'intervention réalisée dans le cadre du stage. Il inclut le bilan clinique.

5.1.2. L'évaluation du travail pratique se base sur l'examen des protocoles, les séances avec les apprenant.es, les évaluations intermédiaires, la séance réalisée entièrement par l'étudiant.e et de manière générale sur le comportement professionnel de l'étudiant.e au cours du stage. La note est attribuée au terme du temps de stage.

Une évaluation intermédiaire a lieu au terme des 5 premières séances suivies par l'étudiant.e (ou 8 pour les duos) au cours de laquelle l'étudiant.e est évalué.e par le.la collaborateur.rice qui l'encadre sur les aspects pratiques du stage. En cas d'une évaluation jugée insuffisante, une seconde évaluation est effectuée après 7 séances (ou 10 pour les duos). Si cette dernière est à nouveau jugée insuffisante, une réunion est fixée avec l'étudiant.e, le.la RA et le.la responsable de l'UF afin d'élaborer des solutions/recommandations pour la suite du stage. Le non-respect des solutions/recommandations mène à l'arrêt du stage.

## 5.2. Conditions de validation

Le stage est validé si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- L'étudiant.e a effectué le temps de terrain requis et défini avec son.sa responsable académique ;
- L'étudiant.e a obtenu une évaluation intermédiaire (la première ou la seconde) jugée satisfaisante ;
- L'étudiant.e a respecté la date et l'heure de reddition du rapport de stage données par son.sa RA ;
- La note obtenue au rapport de stage (2/3) et au travail pratique (1/3) doit correspondre à une note d'au minimum 4 ;
- L'étudiant.e a respecté le code éthique (confidentialité, respect des exigences du lieu de stage).

## 5.3. Conditions d'échec et de remédiation en cas d'absence des conditions mentionnées ci-dessus

- L'étudiant.e n'a pas effectué le nombre de séances prévues.  
Si l'absence est justifiée, il.elle peut valider son stage selon les trois modalités suivantes (définie par le.la RA) :
  - effectuer une partie théorique plus importante dans le rapport ;
  - aborder un aspect supplémentaire dans le rapport de stage ;
  - effectuer des séances avec un.e autre apprenant.e.
- Si l'absence n'est pas justifiée, il y a échec à l'UF sans remédiation possible. Ce qui implique l'échec (note 0) sur les deux tentatives de l'année académique concernée.
- L'étudiant.e a obtenu deux évaluations intermédiaires jugées insuffisantes.  
Le stage est immédiatement interrompu. Il y a échec à l'UF sans remédiation possible. Ce qui implique l'échec (note 0) sur les deux tentatives de l'année académique concernée.
- L'étudiant.e n'a pas respecté la date et l'heure de reddition du rapport de stage données par son.sa RA.  
Son rapport est considéré comme non rendu. La note 0 absence est enregistrée à l'UF et les conditions réglementaires prévues à l'art. 12 du règlement d'étude de la MAPESH s'appliquent.

- L'étudiant.e n'a pas respecté le code éthique et/ou la confidentialité.  
Si ces manquements sont observés durant le stage, le stage peut être interrompu et l'UF mise en échec sans remédiation possible. Ce qui implique l'échec (note 0) sur les deux tentatives de l'année académique concernée.  
Lorsque ceux-ci sont observés dans le rapport de stage, l'étudiant.e reçoit dans un premier temps un mail de son.sa RA lui indiquant les changements à opérer dans un délai de 24 heures. Passé ce délai, le rapport est refusé et obtient la note de 1 à la session d'examens concernée. Les conditions réglementaires prévues à l'art. 12 du règlement d'étude de la MAPESH s'appliquent.

Lorsque l'UF est mise en échec sur une année académique, elle doit être ré-inscrite l'année académique suivante. Le cours préparatoire au stage n'a pas besoin d'être suivi à nouveau mais l'étudiant.e doit se conformer aux modalités d'évaluation en vigueur lors de sa réinscription.

## **6. Autres conditions matérielles et juridiques**

Le stage n'est pas rémunéré.